

Séance du 2 juin 2020

L'an deux mille vingt, le deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Odile DURET, Martine DEJOUX, Grégory DUDON, Cécilia GAUCHARD, Guillaume HERMES, Daniel MARCHAND, Marina MERLE, Christelle PAIR, Catherine PROVOST, Julien TABOULOT, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG.

Absents excusés : Gilles CHAMBONNIER (a donné pouvoir à Christelle PAIR)

Secrétaire de Séance : Cécilia GAUCHARD

<u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u>	15
<u>En exercice :</u>	15

Date de la convocation :	30/05/2020
--------------------------	------------

Date de l'affichage :	06/06/2020
-----------------------	------------

Compte-rendu de la précédente séance :

Pas de remarques.

2020/00612 : Télé médecine

Monsieur le Maire informe que conformément aux projets de l'ancien conseil municipal, des équipements favorisant le recours à la télé médecine ont été acquis par la commune pour un montant total de 5 362.53 €. Ces biens sont destinés à être utilisés par les infirmières qui louent le 1 place de l'Eglise, bâtiment appartenant à la commune. Il indique également que pour développer ce projet, elles demandent la possibilité de pouvoir utiliser le 2 Place de l'Eglise, local initialement créé pour accueillir un médecin à titre gratuit. Sont pour le moment favorable à ce projet les docteurs Rousseau et Bourgade.

À l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de biens (d'une valeur de 5 362.53 €) à titre gratuit avec Mme MARTIN Stéphanie représentant le cabinet infirmier ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant permettant l'utilisation à titre gratuit des locaux 2 Place de l'Eglise par les infirmières représentées par Mme MARTIN Stéphanie.

2020/00613 : Avenant aux travaux de voirie 2019

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

ACCEPTÉ la réalisation des travaux supplémentaires « Rue de la Velle » par l'entreprise EUROVIA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté par l'entreprise EUROVIA pour un montant de 8 152.76 € HT (9 783.31 € TTC).

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020.

Travaux de réfection à programmer

Vestiaires du foot : Monsieur le Maire évoque la nécessité de réaliser des travaux de plâtrerie (estimés à 3 144.36€ TTC ou 2 620.30€ HT) et de carrelage (estimés à 2 301.60€ TTC ou 1 918€ HT) dans les vestiaires du foot ; le conseil municipal indique que les travaux devront être réalisés et seront inscrits au BP 2020.

Salle de réunion : Monsieur le Maire indique qu'il y a des problèmes d'humidité du sol à la salle de réunion qu'il faudrait tenter de résorber ; cela passerait par des travaux concernant la ventilation. De même il sera refait l'éclairage, les peintures et les plafonds. Concernant la peinture et les plafonds, l'estimation des travaux s'élève à 6 614.24€ TTC (5 511.87€ HT). Le conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux et indique que les crédits seront inscrits au BP 2020.

Regroupement des écoles et résidence personnes âgées autonomes :

Monsieur le Maire évoque les raisons de ces projets : sécurité des enfants et transformation de l'école du Marronnier en résidence pour personnes âgées autonomes ; il y a une demande de la population locale qui souhaite rester ancrée dans le territoire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation du double projet de regroupement des écoles et réalisation d'une résidence pour personnes âgées autonomes. Les crédits seront inscrits au BP 2020.

2020/00614 : Maintien des rythmes scolaires

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE le maintien de la semaine de quatre jours ;

RAPPELLE que le mercredi matin aucun accueil des élèves ne sera possible.

2020/00615 : Fixation des indemnités des élus

Considérant que la commune compte 1 125 habitants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 :

DECIDE à compter du 1^{er} juin 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales, fixé aux taux suivants :

- Maire : 32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 1^{er} Adjoint : 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- 2^e, 3^e et 4^e Adjoint : 11.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Conseiller délégué : 11.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Article 2 :

PRECISE que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas le montant global de l'enveloppe prévue aux articles L2123-22 à L2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Article 3 :

INDIQUE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

Article 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Rapport annuel du SIVOM

Il est disponible et consultable en mairie.

Questions diverses

- Monsieur le Maire remercie les personnes qui se sont engagées lors de la crise du Covid19 et plus particulièrement les membres du Thiel Accueil (Mmes Merle, Labonne, Duret, Pautrat, Marchand et Brerot) qui a fourni 310 masques pour les personnes âgées de la commune. L'association se verra dotée d'une subvention exceptionnelle ; il remercie également les élus et Mme Mignard qui ont appelé les personnes âgées pendant le confinement.
- Monsieur le Maire informe également que l'ensemble des élus de la commune ont refusé de percevoir leurs indemnités pour le mois de mai 2020.
- Projets :
 - o Achat de matériel : il sera nécessaire d'acquérir une remorque pour les cantonniers ainsi qu'un taille-haie à atteler au tracteur.
 - o Voirie : la route de Pougny est à revoir. La route des Demeuriers également ; il faudrait contacter le Pal à ce sujet.
 - o Immobilier : le conseil évoque la possibilité de l'acquisition de plusieurs bâtiments comme la maison Doyen (à vendre au prix de 140 000 €), du bâtiment Ferbois (80 000€). Également, une proposition a été faite concernant la propriété Ray à côté du cimetière mais elle reste sans réponse.
 - o Patrimoine : le lavoir.
=> Pour la réalisation de ces projets, un nouveau programme de subvention sur 5 ans est possible auprès du département ; il s'agit de projets de revitalisation des centre-bourg. Des contacts seront pris auprès des services de la préfecture et du département afin de maximaliser le subventionnement des projets et utiliser les dispositifs les plus adéquats.
- Monsieur le Maire informe que dans la mesure du possible, les services municipaux et le corps enseignant sont invités à se fournir auprès des entreprises locales.
- Monsieur Dudon informe de l'agrandissement et du regroupement du club de foot avec Garnat, Beaulon et Dompierre
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 juin, à 20h, à la salle des réunions.

Séance levée à 22h30.

Pour affichage